



Conseil de la Ville

**Règlement RV-2015-14-92 modifiant le Règlement
RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement**

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Grille des spécifications applicable à la zone P2053

La grille des spécifications applicable à la zone P2053, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est remplacée par la grille jointe en annexe A au présent règlement.

Adopté le 25 janvier 2016

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, assistante-greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 5 MARS 2016